

**COMMUNE
DE
VILLIERSFAUX**

41 100

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9

DATE DE CONVOCATION

16/03/2026

**CREATION ET
COMPOSITION
DES
COMMISSIONS
MUNICIPALES**

N°27-2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, 9 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Villiersfaux se sont réunis à la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mmes Caille Valérie, Corbin Martine, Guettier Gaëlle, Puichafray Noémie, Provost Annick, Mrs Bertin Cyrille, Charpin Vincent, Diard Maxime, Moyer Franck, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

*Excusés/Pouvoir : M. Desvaux Philippe a donné pouvoir à M. Charpin Vincent
M. Richer Julien a donné pouvoir à Mme Puichafray Noémie*

Secrétaire de séance : Mme Annick Provost

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Les membres désignés par vote à bulletin secret (art. L.2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la création des commissions municipales visées ci-dessous ;
- fixe le nombre de membres dans chaque commission ;
- élit les conseillers municipaux qui composent ces commissions.

Sont ainsi constituées les commissions suivantes :

COMMISSION BATIMENTS URBANISME

- Mmes Annick PROVOST, Gaëlle GUETTIER, M. Cyrille BERTIN,

**COMMISSION VOIRIE ENVIRONNEMENT ESPACES VERTS
SECURITE**

- Mrs Franck MOYER, Philippe DESVAUX, Maxime DIARD

COMMISSION ACTION SOCIALE

- Mme Annick PROVOST, Valérie CAILLE, Martine CORBIN,
Noémie PUICHAFRAY, Gaëlle GUETTIER, M. Vincent CHARPIN

COMMISSION COMMUNICATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214102931-20260320-27-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2026

Publication : 21/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

- Mmes Annick PROVOST, Valérie CAILLE, Martine CORBIN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au Registre sont les signatures.

Pour expédition conforme :

La secrétaire de séance, Annick PROVOST,

Le Maire, Franck MOYER



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Annick PROVOST, the secretary of the meeting.



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Franck MOYER, the Mayor.